

12. En Belgique, les candidats doivent produire leurs actes de naissance et des diplômes ou documents attestant leurs études antérieures, et ils sont tenus de posséder la connaissance de deux langues à part la leur ; les examens se font par écrit et ont beaucoup d'analogie avec ceux qu'en Angleterre les candidats ont à subir avant d'entrer dans le service civil.

13. Aux États-Unis il s'est fait pendant plusieurs années un mouvement en faveur d'une réforme du système des nominations et de l'avancement dans le service civil, et on a fait dans ce sens des tentatives qui n'ont eu que des résultats imparfaits. Il n'y a pas de doute que, quoique les exigences politiques et le pouvoir des traditions de parti aient jusqu'ici empêché une notable et permanente amélioration du service civil aux États-Unis, les plus sages parmi les hommes d'État et les citoyens de ce pays ont compris la nécessité d'une réforme, et nous avons constaté que le principe du concours a été introduit avec les résultats les plus satisfaisants dans les postes de New-York.

14. Bien que nous ne fussions pas tout à fait certains, au début, que l'opinion publique apprécîât pleinement l'importance de l'enquête qui nous était confiée, après y avoir réfléchi, nous en sommes venus à la conclusion que si cette question a été reléguée dans l'ombre par celles si excitantes de la politique, l'esprit public sentait cependant que les intérêts du service civil avaient été subordonnés dans une mesure plus ou moins large aux fins des partis politiques, et qu'il existait dans le corps même un mécontentement créé par l'incertitude et l'irrégularité des nominations et des avancements, résultant du fait qu'on avait souvent élevé des personnes de l'étranger, des étrangers, à des charges importantes et lucratives, de préférence à de vieux fonctionnaires fidèles, ce qui tend à amoindrir considérablement l'efficacité du service.

15. Si l'esprit public est généralement sous l'impression que le service civil est défectueux et inefficace et que le seul remède serait d'abolir le patronage politique et le favoritisme personnel dans les nominations aux emplois publics, on croit d'un autre côté qu'il est difficile et presque impossible d'appliquer le remède, et que ceux qui disposent du patronage continueront de l'exercer au détriment d'une bonne et économique administration des affaires publiques. Nous pensons que cette impression est erronée et que les hommes publics, comprenant combien la prospérité et le bien-être du pays dépendent d'un bon service civil, n'hésiteront pas à faire l'abandon d'un patronage qui est si préjudiciable aux meilleurs intérêts du pays et qui est, on l'admet généralement, une source de faiblesse et d'ennuis pour eux-mêmes, aussi bien qu'une source de démoralisation pour le corps électoral.

16. Pénétrée de ces considérations, entre plusieurs autres, la commission a commencé ses travaux. Dans l'arrêté du conseil qui l'institue et définit ses attributions, certains points sont touchés avec une énergie et une précision qui leur donnent presque l'apparence de propositions officielles établies. Il y est dit :

1° Que plusieurs changements se sont produits dans la nature et l'étendue des services de chaque ministère.

2° Que les attributions dévolues à quelques ministères, et à quelques divisions et certains attachés de chaque ministère, ont varié, diminué ou augmenté.